



Concerne : séjour pédagogique - rhéto

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la rhétorique, nous souhaitons emmener votre enfant en séjour pédagogique **du samedi 20 avril au vendredi 26 avril 2024**. Un des objectifs du projet éducatif et pédagogique du Collège est l'enracinement du jeune dans un héritage culturel humaniste. Ce projet passe entre autres par des séjours pédagogiques en Belgique ou à l'étranger, ceux-ci apportent aux jeunes l'ouverture au monde extérieur et l'apprentissage de la citoyenneté. La **participation** de l'élève y est donc **obligatoire**.

La destination retenue cette année est la **Catalogne** : nous partirons de Bruxelles en car pour découvrir les joyaux architecturaux de Barcelone. Nous profiterons également de notre séjour pour découvrir les alentours.

Nous ne pouvons à l'heure actuelle vous donner une estimation précise du prix (nous sommes encore en attente de confirmation de frais de certaines activités et hébergements), mais nous pouvons déjà vous assurer que le montant ne dépassera pas **600 euros**. Ce prix comprend les trajets en car, les logements, les repas du matin et du soir, les visites. Cette estimation est calculée sur la base de la participation de tous les élèves.

Dans la mesure où certains montants doivent être déjà payés durant le premier trimestre de l'année, nous vous demandons de bien vouloir vous acquitter :

- D'un premier versement de **300 euros pour le lundi 11 septembre au plus tard**
- D'un deuxième versement de **200 euros pour le lundi 16 octobre au plus tard**
- D'un troisième versement de **100 euros pour le lundi 13 novembre au plus tard**



Collège Jean XXIII asbl
Enseignement secondaire
Boulevard de la Woluwe 22
1150 Woluwe-Saint-Pierre
02 771 01 78
www.jean23.be

ANNEE SCOLAIRE 2023- 2024
Woluwe-Saint-Pierre, 6 juillet 23



Nous vous demandons de bien vouloir virer les différentes sommes sur le compte suivant :

BE81 7320 1246 1824

En communication : Catalogne – 6T – Nom – Prénom

Si le montant final s'avérait finalement inférieur à la somme demandée, vous recevriez un remboursement **après le voyage**, une fois que nous aurons clôturé les comptes et si vous êtes en ordre de paiement pour les notes d'économat de l'école.

Le paiement de l'acompte ou le paiement total implique une participation au séjour pédagogique organisé dans le cadre du Collège. Toute absence, même couverte par un certificat médical, ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf en cas de non facturation de l'organisme ou de l'agence en charge du voyage.

Dans le cas où le nombre de participants n'est pas rencontré, nous serions obligés d'annuler le voyage.

En cas de difficultés financières, il est demandé de prendre contact dans les plus brefs délais avec l'économat, de sorte de trouver une solution adaptée à la situation de chacun.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La Direction

Les titulaires de rhéto